



Protocoles de Sélection des athlètes – Compétitions 2009-2010

Tous les athlètes participants aux compétitions avec une place réservée pour le Québec doivent être membre de l'Association Canadienne de Ski Acrobatique et de la Fédération Québécoise de Ski Acrobatique.

SDP et SPEQ → Ce document fait souvent référence à la méthode de sélection SDP ou SPEQ. Toutes les informations sur cette méthode de calcul et de sélection se retrouve dans le «Protocole de Sélection à l'Équipe du Québec 2010-11», sections 3.7.1 (SDP), 4.5.1 (SPEQ) et à l'annexe A (détail calcul).

1. Circuit Provincial St-Hubert

Nombre d'épreuves (1 départ = 1 épreuve) : 8 (5x MO, 2x AE, 1xDM)

Nombre d'événements (1 fin de semaine de course = 1 événement) : 4

Dates:	30-31 janvier	St-Sauveur (MO, DM)
	6-7 février	Mont Gabriel (AE)
	20-21 février	Le Relais (MO, MO, AE)
	20-21 mars	Mont Sainte-Anne (MO, MO)

Disciplines: Bosses simple (MO), bosse en parallèle (DM) et Sauts (AE).

Ce circuit sert à développer nos skieurs acrobatiques compétitifs de clubs âgé de 10 ans et plus (Catégorie Relève et +).

Sélection: Voir règlements et procédures du circuit provincial : Point 3.1 Quotas

Format des événements de niveau Provinciale:

- 5 catégories:

- F1, M1 – Senior (19 ans +)
- F2, M2 – Junior (16-18 ans)
- F3, M3 – Juvénile (14-15 ans)
- F4, M4 – Jeunesse (12-13 ans)
- F5, M5 – Relève (10-11 ans)

- Entraînement officiel le vendredi et compétitions samedi et dimanche
- Se référer aux règlements et procédures en vigueur pour les formats détaillés de chaque discipline

2. Championnat québécois

Nombre d'épreuves (1 départ = 1 épreuve) : 2 (1x MO, 1xTT)

Nombre d'événements (1 fin de semaine de course = 1 événement) : 1

Dates : 2-3 avril Val St-Côme (TT, MO)

Disciplines: Table Top (TT) et Bosses en Simple (MO)

Ce championnat, sanctionné par la FQSA, vise à rassembler les skieurs québécois de niveau provincial et plus afin de couronner les champions de la province sous des catégories plus larges qu'au circuit Provincial : 15 ans et plus, 14 ans et moins. Avec l'Équipe du Québec complète y participant, les athlètes peuvent se mesurer à l'élite provinciale et rivaliser avec plus de compétiteurs que durant la saison. L'événement se veut également rassembleur et inspirant pour les plus jeunes.

Admissibilité

Tout membre de la FQSA enregistré comme athlète de club ou athlète FIS (pas d'athlètes avec carte mini-bosse).

Format des épreuves et catégories

L'épreuve de Table Top inclura les manœuvres de bosse et de saut (version hybride). Le total des deux sauts servira à déterminer les gagnants de chaque catégorie (H 15+, H 14-, F 15+, F 14-).

L'épreuve de bosse comprendra une finale à 16 athlètes dans chaque catégorie masculine (15+, 14-) et à 12 athlètes dans chaque catégorie féminine (15+, 14-).

Règlement et procédures

A l'exception de ce qui est indiqué dans cette section (admissibilité, format et catégories), les règlements et procédures du Championnat québécois sont les mêmes

que ceux du Circuit provincial. Ainsi, tous les détails de ce championnat (coût, juges, DT, avis de course, etc) se retrouvent dans les «Règlements et procédures, Circuit provincial ; Août 2009, v2».

3. Série Canadienne

Nombre d'épreuves (1 départ = 1 épreuve) : 6 (4x MO, 2x DM)

Nombre d'événements (1 fin de semaine de course = 1 événement) : 3

Dates :	16-17 janvier	Val St-Côme (MO, DM)
	23-24 janvier	Val St-Côme (MO, MO)
	20-21 mars	Silver Star, BC (MO, DM)

Disciplines: Bosses en Simple (MO) et en Parallèle (DM)

Ce circuit, géré par l'Association Canadienne de Ski Acrobatique, vise à développer les athlètes des équipes provinciales et les élites des clubs au niveau national.

L'Association Canadienne de ski acrobatique accorde les quotas aux provinces.

Pré-sélection :

Les membres de l'Équipe du Québec (Groupe Performance et Développement) sont automatiquement sélectionnés.

Sélection :

Après avoir soustrait du quota les places occupées par les athlètes de l'Équipe du Québec, la sélection des autres athlètes se fera selon le rang des athlètes (Voir plus bas). La répartition des places entre hommes et femmes se fera au ratio 2,5 hommes/1 femme (3H, 1F ; 2H, 1F ; 3H, 1F ; etc...).

Pour saison 2009-10:

-Séries Canadiennes de Val St-Côme: La sélection se fait en utilisant la Sélection Performance Equipe du Québec (SPEQ) de 2008-09. S'il reste des places non comblées, la sélection se fait en utilisant la Sélection Développement provincial (SDP) 2008-09.

Note : Comme il n'y aura pas de provinciales en 2010 avant la tenue de ces compétitions, tout cas spécial (blessure, amélioration notable depuis 2008-09) pourra être soumis à la FQSA avant le 15 décembre 2009.

-Série Canadienne de Silver Star : La sélection se fera selon la Sélection Performance Equipe du Québec (SPEQ) 2009-10, selon les rangs intermédiaires du 1^{er} mars 2010 (moyenne de 3 résultats). S'il reste des places non comblées, la sélection se fait en utilisant la Sélection Développement provincial (SDP) 2009-10, selon les rangs intermédiaires du 1^{er} mars 2010 (moyenne de 3 résultats).

4. Championnat Canadien Junior

Nombre d'épreuves (1 départ = 1 épreuve): 3 (1x MO, 1x DM, 1x AE)

Nombre d'événements (1 fin de semaine de course = 1 événement) : 1

Dates: 26-28 février Ski Wentworth, N-É (MO, DM, AE)

Disciplines: Bosses simple, Bosses parallèle et Saut (version hybride)

Ce championnat, géré par l'Association Canadienne de Ski Acrobatique, vise à faire rivaliser l'élite Junior du pays (les athlètes doivent avoir 18 ans ou moins en date du 1^{er} juillet 2009).

La répartition des places entre hommes et femmes se fera au ratio de 2,5 hommes/1 femme (3H, 1F ; 2H, 1F ; 3H, 1F ; etc...).

Pour les Bosses (simple et parallèle)

Les membres de l'Équipe du Québec (Performance et développement) ayant l'âge requis sont automatiquement sélectionnés.

Quotas

L'ACSA déterminera le nombre de places pour le Québec.

Du nombre de places disponibles pour le Québec, on soustrait :

- le nombre d'athlètes de l'Équipe du Québec ayant l'âge requis

- le meilleur athlète Jeunesse Homme et la meilleure athlète Jeunesse Femme selon la Sélection Développement Provinciale 2009-10 après une première tranche du circuit Provincial (classement SDP au 8 février 2010).

- une place pour clause blessure par sexe, qui devra être approuvée par la Fédération Québécoise de Ski Acrobatique et soumise par l'entraîneur avant le 8 février 2010.

*une note d'un médecin est exigée pour qu'une requête de clause blessure soit admissible.

Les places restantes vont être distribuées selon la Sélection Développement Provinciale 2009-10 après la première tranche du Circuit Provincial (classement SDP au 8 février 2010).

Note : si les 2 places de clause blessure ne sont pas utilisées, elles s'ajoutent aux places déterminées par les résultats.

Pour le Sauts

L'ACSA va définir le nombre de places disponibles pour le Québec. De ce nombre, on soustrait :

- les athlètes de l'Équipe du Québec de Saut
- les places restantes vont être distribuées selon la Sélection Développement Provinciale – Sauts 2009-2010, suite à la première tranche du Circuit Provincial (Classement SDP – saut au 8 février 2010).

5. Championnat Canadien sénior

Nombre d'épreuves (1 départ = 1 épreuve): 5

Nombre d'événements (1 fin de semaine de course = 1 événement) : 1

Dates: 26-28 mars COP, AB (MO, DM, AE, SX, HP)

Disciplines: Bosses simple, bossés en parallèle, Sauts, Ski cross, Demi-Lune

Ce championnat détermine le champion et la championne Canadien(ne) de chaque discipline du ski acrobatique. Cette compétition inclut l'élite Canadienne, tous âges confondus.

La sélection pour les Nationaux canadiens se fait selon le système Grand Prix des NorAms et ensuite des Séries Canadiennes, s'il reste des places.

Donc les membres de l'Équipe du Québec doivent se classer pour y participer.

5. Circuit NorAm

Nombre d'épreuves (1 départ = 1 épreuve): 14 (5xMO, 5xDM, 4xAE)

Nombre d'événements (1 fin de semaine de course = 1 événement) : 5

Dates:	30-31 janvier	Lake Placid, ÉU (MO, DM)
	6-7 février	Killington, ÉU (MO, DM)
		Mont Gabriel, QC (AE, AE)
	20-21 février	Revelstoke, BC (MO, DM)
	27-28 février	Apex, BC (MO, DM, AE, AE)
	4-5 mars	A-Basin, ÉU (MO, DM)

Disciplines: Bosses simple, bossés en parallèle, Sauts

Ce circuit est pour l'équipe nationale de Développement et l'Équipe du Québec (Groupe Performance). La crème des skieurs des États-Unis, du Canada et quelques autres nations y performe. C'est le dernier circuit avant d'accéder aux Coupes du Monde.

Pré-sélection :

Les 10 athlètes du Groupe Performance de l'Équipe du Québec recevront leurs places pour les 5 compétitions NorAm de la saison 2009-10 selon les spots alloués par l'ACSA.

Sélection NorAms Est:

Si – *et seulement si* – il y a des places supplémentaires disponibles pour les NorAms de l'Est américain (Lake Placid, Killington), les athlètes de l'Équipe du Québec de

développement (ÉQ-dév) ayant le niveau de performance requis seront invités à y participer. Ces places disponibles seront distribuées en fonction des résultats 2009-10 en Série canadienne. Aucune place ne sera disponible pour les clubs.

Sélection : Seront comptabilisés, le total des 3 meilleurs résultats parmi les 4 départs (3 MO, 1 DM) effectués aux Séries canadiennes de Val St-Côme en janvier. La valeur transposée de ces courses sera la même que celle obtenue par la méthode du SPEQ et SDP. Les deux premières places disponibles seront accordées en priorité à 1F, 1H de l'ÉQ-dév. Puis, les athlètes de l'ÉQ-dév ayant les meilleurs points (tout genre confondu) seront considérés.

Sélection NorAms Ouest:

- Seulement les athlètes de l'Équipe du Québec (Groupe Performance) peuvent y participer. Aucune place ne sera disponible pour l'Équipe du Québec (Groupes développement) et/ou pour les clubs.

* Note → Selon le règlement FIS, les athlètes doivent avoir 14 ans pour participer à une NorAm (**né en 1995 ou avant**).

****Pour être considéré pour une place clause blessure, l'athlète doit présenter un papier du médecin à la FQSA, confirmant la blessure et que cette blessure a empêché l'athlète de participer à un nombre considérable de compétitions ciblées pour les qualifications aux NorAms. Une fois le papier du médecin en main, il revient au comité de sélection (directeur général, entraîneur chef EQ) de faire un consensus pour décider si un athlète se qualifie pour un une place « clause blessure ». Tous cas de « clause blessure » doit être présenté à la FQSA 15 jours avant la compétition (mabedard@fqa.com).**

Marie Annick Bédard
Directrice générale
Fédération Québécoise de Ski Acrobatique